

MAIRIE DE FAYET  
Allée de la Ringarde  
12360 FAYET

## COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juin 2022

Le 10 Juin 2022 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

**Étaient présent :** Monsieur OLIVIER Serge, Monsieur CRETTE Maxime, Madame Fabre Monique, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur COT Dominique, Madame CAZABONNE Arlette

Absent : Madame Fabre Monique

**A été nommé secrétaire de séance :** Monsieur COT Dominique

### ORDRE DU JOUR

- 1- Budget Communal M14, Eau et assainissement M49, Lotissement.
  - Approbation comptes de gestion 2021
  - Vote des comptes administratifs 2021
  - Affectations des résultats 2021
- 2- Décision modificative sur budget 2022.
- 3- Délibération amortissement subventions versées.
- 4- Délibération sur tarifs des concessions des cimetières en fonction de la superficie
- 5- Délibération sur le changement de correspondant de sécurité routière suite à la démission de Mme Vritone Krystel,
- 6- Présentation du site internet communal.
- 7- Questions diverses.

En préambule Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'une délibération au conseil municipal pour l'achat d'un terrain situé à FAYET qui rentrera dans le projet cœur de village.

### **1. Approbation des comptes de gestion 2021 / Vote des comptes de administratifs 2021 / Affectations des résultats**

#### **M14**

Monsieur NOUVEL Benoit, fait part des comptes administratif, des comptes de gestions et du résultat d'affectation du BUDGET COMMUNAL M14.

#### Fonctionnement

- Dépenses réalisées en 2021	: 189 113 €
- Recettes réalisées en 2021	: 260 444.40 €
- Report de l'exercice 2020	: + 132 428.24 €

**Résultat de clôture 2021 : 203 759.64 €**

Investissement

- Dépenses réalisées en 2021 : 491 391.35 €  
- Recettes réalisées en 2021 : 284 712.20 €  
- Report de l'exercice 2020 : - 44 393.00€

**Résultat de clôture 2021 : - 161 876.69 €**

Monsieur le Maire comme la loi l'exige ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur NOUVEL Benoit organise le vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le compte administratif, le compte de gestions et le résultat d'affectation du BUDGET COMMUNAL M14.

**LOTISSEMENT**

Monsieur NOUVEL Benoit, fait part des comptes administratif, des comptes de gestions et du résultat d'affectation du LOTISSEMENT.

Fonctionnement

- Dépenses réalisées en 2021 : 378.43 €  
- Recettes réalisées en 2021 : 0.00 €  
- Report de l'exercice 2020 : - 3 770.33 €

**Résultat de clôture 2021 : - 4 148.76 €**

Investissement

- Dépenses réalisées en 2021 : - 4 345.52 €  
- Recettes réalisées en 2021 : 0.00€  
- Report de l'exercice 2020 : - 16 872.86 €

**Résultat de clôture 2021 : - 16 872.86 €**

Monsieur le Maire comme la loi l'exige ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur NOUVEL Benoit organise le vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le compte administratif, le compte de gestions et le résultat d'affectation du LOTISSEMENT.

**M49**

Monsieur NOUVEL Benoit, fait part des comptes administratif, des comptes de gestions et du résultat d'affectation du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49.

Fonctionnement

- Dépenses réalisées en 2021 : 44 264.73 €  
- Recettes réalisées en 2021 : 99 230.55 €

**Résultat de clôture 2021** : **54 965.82 €**

Investissement

- Dépenses réalisées en 2021 : 113 722.51 €

- Recettes réalisées en 2021 : 92 399.50 €

**Résultat de clôture 2021** : **- 21 323.01 €**

**Total Cumulé** : **+ 33 642.81 €**

Monsieur le Maire comme la loi l'exige ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Monsieur NOUVEL Benoit organise le vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le compte administratif, le compte de gestions et le résultat d'affectation du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49.

## 2. Décision modificative sur budget 2022.

Une modification budgétaire doit être apportée au budget 2022

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D001 solde d'exécution d'inv reporté	1 344,25 €	
<b>Total D001 Solde d'execution d'inv reporte</b>	<b>1 344,25 €</b>	
D6188 Autres frais divers		1 440,13 €
<b>Total D001 Charge à caractère général</b>		<b>1 440,13 €</b>
R002 Exédent antérieur reporté		1 440,13 €
<b>Total R002 Exédent antérieur reporte Fone</b>		<b>1 440,13 €</b>
R1068 Excédents de fonctionnement	1 344,25 €	
<b>Total R10 Dotations Fonds divers reserves</b>	<b>1 344,25 €</b>	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les modifications budgétaires.

## 3. Délibération amortissement subventions versées.

Monsieur le Maire signale au conseil que le décret n° 2015-1846 du 29/12/2015 a modifié l'article R2321-1 du CGCT qui fixe le régime d'amortissement des subventions d'équipement versées. Celles-ci sont désormais amorties sur une durée **maximale** de :

- cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national, (logement social, réseaux très haut débit...etc).

Considérant que ces nouvelles dispositions offrent l'occasion d'actualiser les durées d'amortissement des subventions versées en vigueur dans notre collectivité, (cinq et quinze ans), Monsieur le Maire, propose d'adopter les cadences maximales qui viennent d'être rappelées. Il conviendrait par ailleurs de réduire à un an la durée d'amortissement des subventions versées de faible montant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal

--> décide d'amortir les subventions d'équipement versées de la manière suivante :

- 1 an lorsque leur montant unitaire est inférieur à 1500 €,
  - 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
  - 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,
  - 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.
- précise que les plans d'amortissement débutés avant le 1/1/2022 continueront d'être appliqués selon les cadences adoptées avant la présente décision, (soit 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers du matériel ou des études, ou 15 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations).

#### **4. Délibération sur tarifs des concessions des cimetières en fonction de la superficie**

**Monsieur le Maire souhaite effectuer une mise à jour des tarifs de concession dans les cimetières de la commune**

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :**

- 3 M<sup>2</sup> → 45 €
- 6M<sup>2</sup> → 70 €
- 9M<sup>2</sup> → 90 €

Tous les nouveaux emplacements ou changement seront attribués aux familles pour trente ans renouvelables.

Une opération d'identification des tombes abandonnées sera prochainement menée.

L'extension du cimetière de Fayet sera lancée à l'automne, et un projet de columbarium dans chaque cimetière sera intégré au budget 2023. (Devis encours)

#### **5. Délibération sur le changement de correspondant de sécurité routière suite à la démission de Mme Vritone Krystel,**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Vritone Krystel a déménagé pour des raisons personnelles et que de ce fait son éloignement géographique ne lui permettait plus d'assurer son mandat.

Il est donc nécessaire de la remplacer à son poste de correspondant de sécurité routière.

Après délibération et sur la candidature spontanée de Monsieur Nouvel Benoit, le conseil municipal accorde à la majorité le titre de correspondant de sécurité routière à Monsieur Nouvel Benoit.

#### **6. Présentation du site internet communal.**

Depuis 2015 la commune de FAYET a son site internet riche en informations.

Depuis quelques temps ce dernier ne fonctionne plus correctement suite à des mises à jour imposé par le logeur.

Monsieur Ferie Nicolas s'est proposé spontanément de produire un nouveau site plus moderne et facile d'utilisation à la commune.

Il s'engage à ne demander à aucun moment des dédommagements ou autres coûts dans le futur (quelque qu'il soit à la commune de FAYET).

LA commune de Fayet aura l'ensemble des droits et accès au site aussi bien lecture qu'en modification.

Monsieur Le Maire présente la maquette du site.

Après discussion le conseil municipal accepte que le projet soit développé mais il devra faire l'objet de réunion entre le conseil municipal et Monsieur Ferie afin d'en déterminer tous les détails et la gestion qui sera assuré par la Mairie.

## **7. Délibération sur l'achat d'un terrain privé à FAYET**

Monsieur le Maire rappelle que le projet majeur du mandat porte sur l'amélioration du cadre de vie dans nos villages.

Pour cela une opération cœur de village est en train de voir le jour.

Dans ce projet il y a une place sur l'amélioration du stationnement des véhicules dans FAYET.

C'est pourquoi la commune doit pouvoir proposer des places de parking pour désengorger certains endroits du village de FAYET.

Un projet de création de placement de stationnement est encours et pour cela la commune doit acquérir la parcelle N° propriété de Monsieur Cot Patrick.

Contact pris avec Monsieur Cot Patrick, un accord de vente a été trouvé.

Monsieur le Maire demande l'accord de procéder à l'achat de ce terrain pour la commune de FAYET au prix du mètre carré de la terre agricole (0.7 € le M<sup>2</sup>)

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité approuve l'achat de ce terrain et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes de ventes chez le notaire.

## **8. Questions diverses.**

Des panonceaux d'évacuation en cas de crue seront prochainement mis au camping.

Le 30 mai Monsieur Thierry Varoquiez directeur des routes de l'Aveyron est venu nous rencontrer en Mairie, et un tour de la Commune a été fait signalant les points sensibles au niveau routier sur la commune, à savoir :

- Projet parking Fayet → le département nous accompagnera
- Problème de vitesse dans la traversée de La Graverie → Etude de vitesse d'ici 4 semaines, et propositions en suivant.
- Risque d'inondation de la route à la Pomarède → panneautage possible
- Risque de sécurité dû à la hauteur insuffisante des murets bordant la RD902 sur les 200 mètres avant l'entrée de La Roque → réhausse du muret programme 2023
- Problématique des éboulements réguliers de la falaise de la gante à l'entrée de La Roque → étude en cours
- Problème de sécurité à Poujebernal en bordure de la RD902 → étude à faire pour glissière de sécurité

Suite au décès en octobre de Monsieur Francis Desplas, la famille ayant refusé officiellement leur droit de succession, la commune doit faire une demande de transfert de bien au domaine.

Une lettre a été rédigée en ce sens en indiquant que la commune pourrait être intéressée sous certaines conditions.

Le devis pour la première tranche de travaux au presbytère de Fayet (1<sup>er</sup> étage) a été validé.

Un problème d'arrivée d'eau par une gaine télécom nous a été signalé, une recherche de la cause est enclenchée.

Le 28 juin aura lieu à Fayet une opération globale de recherche de fuite, des perturbations sont à prévoir durant toute la journée.

**L'eau sera interdite à la consommation.**

Le 28 juin aura lieu le nettoyage des bassins de La Graverie, La Roque et le Verhnas, des coupures d'eau de plusieurs heures sont à prévoir.

Le 29 juin aura lieu le nettoyage du bassin de Fayet, des coupures d'eau de plusieurs heures sont à prévoir.

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 22H40.